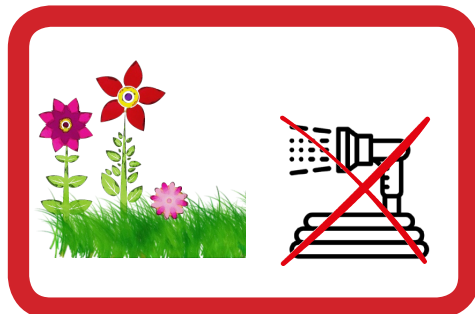


Principales mesures de restrictions à respecter

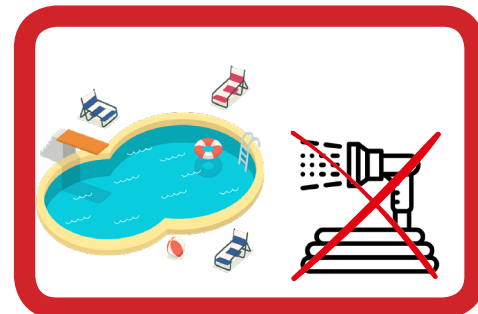
Niveau alerte renforcée



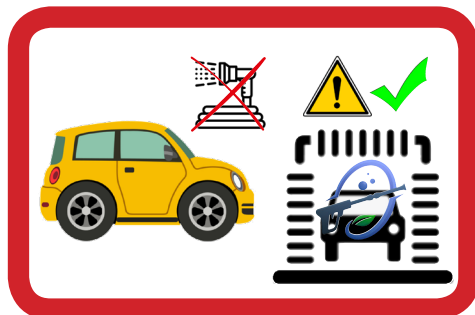
Interdiction d'arroser
les pelouses, les massifs fleuris
et les espaces verts
à l'exception des arbres et arbustes plantés en terre
depuis moins de 2 ans, autorisé entre 20h et 9h.



Interdiction d'arroser
les jardins potagers entre 9h et 20h.
(application aux particuliers et collectivités).

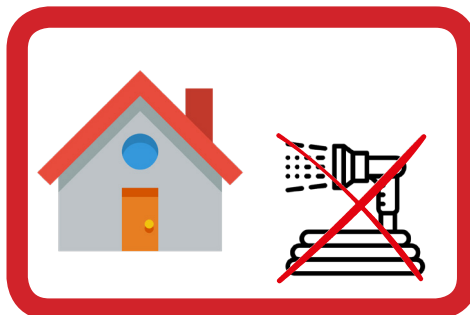


- Interdiction de remplir :**
- **les piscines privées** (de plus d'1 m³)
sauf remise à niveau sous condition de la présence
d'une bâche ou lors de la mise en service pour récep-
tion de travaux (si les travaux ont débuté avant les 1^{ères}
restrictions),
 - **les plans d'eau et de les vidanger.**



Interdiction de laver les véhicules
en dehors des stations professionnelles de lavage
équipées de haute-pression ou d'un système
de recyclage (minimum 70 %) ou d'un portique
programmé ECO sur ouverture partielle.

Rappel : le lavage à domicile est interdit en toutes
circonstances.



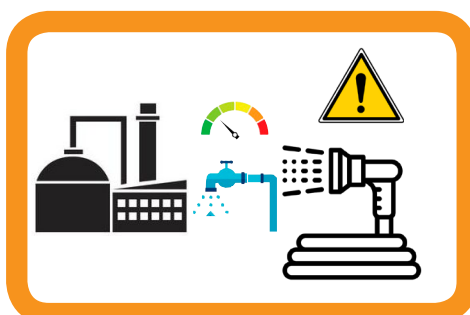
Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs et
autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise
de nettoyage professionnelle.



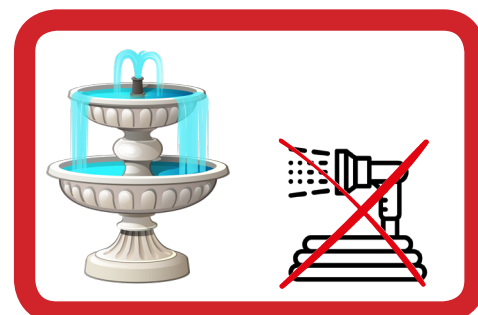
- Interdiction d'arroser :**
- **les terrains de sport, les stades et**
les hippodromes, entre 11 h et 18 h,
 - **les golfs** (à l'exception des « greens et départs »
de manière réduite (60%) entre 20 h et 8 h.)



Restriction
de l'irrigation agricole
Consultez l'arrêté sur :
www.oise.gouv.fr/Secheresse



Réduction
de la consommation industrielle
conformément à l'arrêté cadre sécheresse départemental
et aux arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur.
Consultez l'arrêté sur :
www.oise.gouv.fr/Secheresse



Interdiction d'alimentation
des fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela est
techniquement possible.



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages
et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des
services de l'État dans l'Oise : www.oise.gouv.fr/Restrictions

